

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, le Comité Syndical de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Renaud LAGRAVE**, son Président,

Convocation faite le 24 novembre 2022

Nombre de délégués : 23

Nombre de voix : 69

Présents titulaires (18) :

Madame Sylvie AUBERT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Benoist AULANIER représentant des Communautés de Communes
Monsieur Gérard BAGNOL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Michel CAPERAN pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Madame Frédérique CHARPENEL pour la Communauté de communes Maremne Adour Côte Sud
Monsieur Michel COUZIGOU pour la Communauté d'agglomération Val de Garonne
Monsieur Christophe DUPRAT pour Bordeaux Métropole
Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Michel GERMANEAU pour la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole
Monsieur Renaud LAGRAVE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Madame Claude MELLIER pour Bordeaux Métropole
Monsieur Frédéric MELLIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Marc OXIBAR pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Nicolas PATRIARCHE pour le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités
Monsieur Christian PRADAYROL pour la Communauté d'agglomération du Bassin de Brive
Monsieur Patrick ROUGEOT pour la communauté d'agglomération du Grand Guéret
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'agglomération du Niortais

Présents suppléants (5) :

Madame Marie-Christine BOURDIEU pour le Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Florent CARRERE pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Philippe JANICOT pour Limoges Métropole
Monsieur Robert ROCHAUD pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine

Excusés (28) :

Monsieur Frankie ANGEBAULT pour la Communauté urbaine du Grand Poitiers
Monsieur Serge ARCOUET pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Thierry AUROY-PEYTOU pour la Communauté d'agglomération Bergeracoise
Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Claude BAUDIN pour la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
Monsieur Julien BAZUS pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dax
Monsieur Gilles BEGOUT pour Limoges Métropole

Nouvelle-Aquitaine Mobilités

39 rue d'Armagnac
Quai 8.2 Bâtiment E.2
33800 Bordeaux

Madame Pascale BELLE pour la Communauté d'agglomération du Grand Cognac
Monsieur Mathieu BERGÉ pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jacques COLOMBIER pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Xavier DANÉY pour la Communauté d'agglomération d'Arcachon Nord
Monsieur Philippe DELHOUME pour la Communauté d'agglomération de Saintes
Monsieur Jacky EMON pour la Région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Jean GALAND représentant des Départements
Monsieur Olivier GEORGIADÉS pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Madame Véronique GLEYZE pour le Communauté d'agglomération du Marsan
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais
Monsieur Jean-François IRIGOYEN pour le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour
Monsieur Jean-Marie LAGEDAMONT pour Limoges Métropole
Monsieur Alain LECOINTE pour la communauté d'agglomération du Niortais
Monsieur Jean-Luc MARTIAL pour la Communauté d'agglomération du GrandAngoulême
Monsieur Hindeley MATTARD pour la communauté d'agglomération de Grand Châtelleraut
Madame Line MEODE pour la Communauté d'agglomération de La Rochelle
Monsieur Patrick MERCIER pour la communauté d'agglomération du Libournais
Monsieur Stéphane MOTTIER pour la Communauté d'agglomération du Grand Périgueux
Monsieur Didier PORTRON pour la communauté d'agglomération Rochefort Océan
Monsieur Daniel RINGENBACH pour la Communauté d'agglomération Tulle Agglo
Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH pour Bordeaux Métropole

Pouvoirs (3) :

Monsieur Serge ARCOUET à Monsieur Jean-Pierre ETCHEGARAY
Monsieur Alain LECOINTE à Monsieur Dominique SIX
Monsieur Patrick MERCIER à Monsieur Renaud LAGRAVE

Secrétaire de séance :

Madame Claude MELLIER est désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, ce qu'elle accepte.

**DELIBERATION 2022_032 : ADOPTION DE LA DECISION MODIFICATIVE
N°2/2022**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du Préfet de la Gironde portant création du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 2022_026 du Comité Syndical du 10 décembre 2021 relative à l'adoption de la nomenclature et comptable M57 au 1er janvier 2022,

Vu la délibération 2022_027 du Comité Syndical du 10 décembre 2021 relative à la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2022 : régime d'amortissements des immobilisations et fongibilité des crédits,

Vu la délibération 2022_006 du Comité Syndical du 14 mars 2022 relative à l'adoption du budget primitif 2022,

Vu la délibération 2022_026 du Comité Syndical du 26 septembre 2022 relative à l'adoption de la décision modificative n°1/2022,

Considérant la nécessité de réaliser les écritures suivantes :

- D'une part, une inscription supplémentaire en dépenses d'investissement de 68 015 € concernant la cession en pleine propriété au syndicat mixte Nouvelle Aquitaine Mobilités du Référentiel Multimodal Régional par la région Nouvelle-Aquitaine.
- D'autre part une inscription d'ordre de 424 822,40 € en dépenses à la section d'investissement et en recettes à la section de fonctionnement finalisant la reprise annuelle au compte de résultat du versement de l'ensemble des subventions d'équipement reçues en 2022,
- Enfin un virement d'équilibre entre les sections de fonctionnement et d'investissement à hauteur de 492 837,40€.

Considérant le tableau récapitulatif des écritures relatives à la décision modificative n° 2/2022 suivant :

		CHAPITRE	ARTICLE	DM 2	BP + DM 1	Total Budget 2022	
F O N C T I O N S	D é p e n s e s	Origine	Virement (via l'inscription d'équilibre entre sections)				
			011	611			
		Charges à caractère général	Contrats de prestations de services	-68 015,00 €	621 600,00 €	553 585,00 €	
I N V	E x t r é m i t é	20	2051	68 015,00 €	2 416 700,00 €	2 484 715,00 €	
		Immobilisations incorporelles	Concessions et droits similaires				
I N V	D é p e n s e s	Opérations d'ordre entre sections					
		040	13911 Etat	65 685,40 €			
			13912 Région	205 872,00 €	32 842,00 €	457 664,40 €	
		Opérations d'ordre de transfert entre sections	139151 GFP	38 725,00 €			
			139172 Feder	114 540,00 €			
F O N C T I O N S	R e c e t t e s	042	777	424 822,40 €	32 842,00 €	457 664,40 €	
I N V	D é p e n s e s	Inscription d'équilibre entre sections					
		Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement	023		492 837,40 €	706 575,08 €	1 199 412,48 €
			Virement à la section d'investissement				
		F O N C T I O N S	R e c e t t e s	021		492 837,40 €	706 575,08 €
Virement de la section de fonctionnement							

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'adopter la Décision Modificative n°2/2022 ;**
- **D'autoriser le Président à prendre tous les actes et mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.**

Le Président,

Renaud LAGRAVE,

Délais et voies de recours contentieux :

Recours gracieux ou recours contentieux : à effectuer dans un délai de 2 mois à compter de la notification des actes individuels ou collectifs ou de la publication des actes réglementaires. Le recours gracieux doit être adressé à l'autorité signataire/ Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux suivant la réponse de l'autorité signataire. L'absence de réponse à l'issue de 2 mois vaudra refus implicite et fera à nouveau courir le délai de recours contentieux. Le recours contentieux peut être directement au Tribunal Administratif. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telercours.fr

Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Quai 8.2 Bâtiment E.2
39, rue d'Armagnac
33800 Bordeaux